

Toute l'actualité liée à la directive, décryptée par nos experts.

L'exercice de préparation 2013 est fixé

L'ACP vient de préciser publiquement ses attentes pour 2013 concernant la préparation à Solvabilité 2 des organismes d'assurance. Contrairement aux deux années précédentes, il ne s'agit plus d'un simple questionnaire qualitatif à remplir mais bien d'un exercice de type QIS 5.

Un exercice préparatoire à remettre en septembre 2013...

Ce nouvel exercice intervient près de trois ans après le QIS5. Il donne l'occasion aux organismes de travailler sur la base de spécifications techniques mises à jour et de se familiariser avec les principaux états de reporting.

L'ACP organise cet exercice pour permettre de renforcer ou d'accélérer la préparation au reporting Solvabilité 2. L'exercice n'est pas formellement obligatoire mais ceux qui n'y participeront pas devront en expliquer les raisons auprès des services de l'ACP.

Ce nouvel exercice intervient près de trois ans après le QIS5. Il donne l'occasion aux entreprises de travailler sur la base de spécifications techniques mises à jour et de se familiariser avec les principaux états de reporting.

L'autorité de contrôle entend ainsi mesurer le niveau de préparation du marché non seulement aux principes de valorisation Solvabilité mais aussi aux futurs états réglementaires.

... sur la base des spécifications techniques du LTGA

- ◆ L'exercice s'appuiera sur la partie 1 des spécifications techniques du LTGA. Pour mémoire, le LTGA (Long Term Guarantee Assessment) est le test sur les branches longues actuellement en cours de réalisation au niveau européen. Une trentaine d'organismes français sont concernés.
- ◆ Le scénario par défaut sera le scénario zéro mais les entreprises seront libres de retenir l'un des autres scénarios proposés dans la partie 2 des spécifications techniques du LTGA.
- ◆ L'ACP publiera d'ici quelques semaines une courbe des taux au 31/12/2012.
- ◆ Les travaux seront à réaliser sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2012.
- ◆ Une partie « questionnaire qualitatif » est également prévue.
- ◆ Les travaux seront basés sur la Formule Standard sans éléments nécessitant l'approbation de l'ACP (pas d'utilisation des USP ni d'un modèle interne).

Un calendrier déjà arrêté

Mars - Avril :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Envoi d'un courrier par l'ACP et d'une notice technique ◆ Publication des spécifications techniques et de la courbe des taux sur le site de l'ACP ◆ Mise en ligne progressive du dossier d'aide fourni par l'ACP
6 septembre 2013 :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Remise du questionnaire qualitatif ◆ Remise des états quantitatifs accompagnés d'une note méthodologique

Une liste définitive des futurs états à remettre :

◆ Bilan :	« BS-C1 »
◆ Fonds propres :	« OF-B1Q »
◆ SCR :	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de synthèse SCR---B2A • Etats par module SCR---B3A, SCR---B3G
◆ MCR :	<ul style="list-style-type: none"> • MCR---B4A pour les organismes Vie et non-vie • MCR---B4B pour les organismes mixtes
◆ États de synthèse des provisions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • TP---E1Q pour la Vie • TP---F1Q pour la Non-Vie



Marie-Laure DREYFUSS
 Directeur de Mission
 Responsable Pôle Gouvernance et
 Contrôle Interne